

# LETTRE D'INFORMATION DES PARTENAIRES

N° 008- JANVIER 2018

## Actualité /Coopération allemande

### 5ème Réunion du Comité de pilotage du Programme d'investissement et de capacitation des collectivités territoriales (PICCT)

La 5ème réunion du comité de pilotage du Programme d'investissement et de capacitation des Collectivités Territoriales (PICCT) s'est tenue le 4 décembre 2017 dans la salle de réunion du Centre de formation en gestion des collectivités territoriales (CFGCT /ENAM), sous la présidence de M Malick Sadelher, représentant le Directeur de cabinet adjoint du Premier Ministre, M Aghali Abdulkader, Président du comité de pilotage. Etaient présents, tous les membres statutaires, les membres observateurs, les personnes ressources, ainsi que des invités.

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture.

- Le chef de mission du Consultant International KfW Consult a remercié les membres du comité de pilotage pour leur participation à la cinquième session du comité de pilotage du PICCT avant d'évoquer les objectifs principaux du PICCT, le rôle du comité de pilotage, les résultats attendus et l'implémentation du PICCT à travers les trois structures dites promoteurs de composantes ;

- Le Directeur résident du bureau de la KfW au Niger, a situé la rencontre dans le cadre de l'appui de la coopération financière allemande au processus de mise en œuvre de la politique de réforme de la décentralisation. Le PICCT témoigne l'excellence des relations entre le cabinet du Premier Ministre en tant que partenaire stratégique et la KfW en tant qu'institution de mise en œuvre de la coopération financière allemande. Il a aussi évoqué les résultats probants obtenus par le PICCT et les performances ouvrant des opportunités et des perspectives encourageantes favorisant l'appropriation progressive de la pratique de la gestion des affaires locales par la population cible ;

- Le Directeur Adjoint du cabinet du Premier Ministre a d'abord salué les membres du comité de pilotage pour leur présence effective. Il a par la suite exhorté toute l'équipe du PICCT à une véritable synergie d'action sur le terrain pour une meilleure performance dans la mise en œuvre du programme et surtout pour le bien-être des populations bénéficiaires.

L'ordre du jour de la 5ème session du comité de pilotage du PICCT a porté sur :

- L'état de mise en œuvre des recommandations de la 4ème réunion du CP ;

- le bilan des activités du PICCT en 2017

A l'issue des échanges, il ressort les recommandations suivantes :



Bureau de séance de l'atelier

#### • A la cellule technique de suivi du PICCT

1/ Suite à la persistance de certaines communes à ne pas respecter leurs engagements (contribution financière, mise en exploitation des infrastructures, collaboration des communes dans la mise en œuvre des microprojets et l'entretien des infrastructures réalisées), le cinquième comité de pilotage recommande de ne plus attribuer l'allocation de performance à toute commune qui ne respecterait pas, sans raisons valables, ses engagements.

2/ L'organisation d'une mission de terrain bien préparée des membres du comité de pilotage et des membres des CEVP pour le suivi, la réalisation et l'exploitation des infrastructures et la formation des acteurs.

#### • A la composante FICOD<sup>1</sup> du PICCT

3/ Le cinquième comité de pilotage recommande de réaliser la formation des comités de gestion

des infrastructures CEVP 2015 ainsi que la mise en place et la formation CEVP 2016 avant mars 2018.

#### • Au Consultant international du PICCT

4/ La modification du manuel de procédure pour permettre à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage réalisation (AMOR) d'assurer les tâches de contrôles.

5/ la mise en place des comités de gestion et le lancement d'études techniques de certains types de projets en faisant ressortir les raisons, la finalité et les avantages de la modification du manuel (délai, cout, qualité, etc.) conformément aux textes nationaux en vigueur en matière de passation des marchés publics.

#### • A L'ANICT

A développer plus d'énergie dans la mobilisation des contreparties des Collectivités territoriales relatives aux allocations de performances.

<sup>1</sup> Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées

# Atelier national d'enrichissement de la Politique nationale de développement régional, local et communautaire

L'atelier national pour la prise en compte de la contribution des acteurs du développement local à la finalisation de la Politique nationale de développement régional, local et communautaire (PNDRLC) s'est tenu à Niamey du 28 au 29 novembre 2017 dans la salle de réunion de l'Académie de Arts Martiaux.

Organisé par le Ministère du développement communautaire et de l'aménagement du Territoire (MDCAT) avec les appuis financiers de la Coopération Suisse à travers le Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) et de la Coopération Allemande à travers le Programme d'appui à la décentralisation et à la bonne gouvernance (PRODEC), l'atelier a vu la participation des représentants des autorités administratives, des représentants des Ministères sectoriels, des présidents des conseils régionaux, des maires, des directeurs régionaux du MDCAT, des représentants des partenaires techniques et financiers et de la société civile.

L'objectif visé à travers cet atelier est d'enrichir l'avant-projet de la PNDRLC. Plus spécifiquement, il s'agit de prendre en compte la contribution des acteurs locaux et d'intégrer les évolutions récentes des autres politiques existantes impactant le niveau territorial.

Présidée par M. Ibrahim ADAMOUM, Secrétaire Général du Ministère du développement communautaire et de l'aménagement du territoire, la cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par deux allocutions.

- La Représentante de la Coopération Suisse, Mme Issoufou Zina, s'est tout d'abord réjoui de la tenue de l'atelier d'enrichissement de la Politique nationale de développement régional, local et communautaire. Selon elle, l'enjeu est de taille, car il s'agit de faire des collectivités territoriales des espaces de territorialisation de la mise en œuvre des politiques publiques, de démocratie à la base, de bonne gouvernance et de développement local durable dans le cadre d'un Etat de droit unitaire qui, en s'appuyant sur une administration déconcentrée efficace, assure un développement harmonieux du territoire national sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre intra et interrégional. Devant ce défi, elle a rappelé la disponibilité de la Coopération Suisse à accompagner le Niger dans le processus de finalisation de la PNDRLC.

- Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, quant à lui, dans son intervention, a beaucoup insisté sur le processus qui a conduit l'élaboration du document de la Politique nationale de développement régional, local communautaire (PNDRLC). Il a insisté sur l'importance de ce document pour le Gouvernement actuel et a sollicité tous les participants afin de contribuer activement à la finalisation de la PNDRLC. Enfin, il a



Restitution des travaux de groupes

remercié les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes dans l'accompagnement du gouvernement dans la mise en œuvre du développement régional, local et communautaire.

Après l'ouverture de l'atelier et la mise en place du bureau de séance, Mme Saïdou BARAZE, consultante, facilitateur de l'atelier, a fait une présentation synthétique du document de politique nationale de développement régional, local et communautaire (PNDRLC). Après avoir contextualisé le processus d'élaboration de la PNDRLC, l'exposé de la consultante a permis aux participants de comprendre que le document de la PNDRLC est le résultat d'un long processus marqué par une série de consultations, de réflexions et d'échanges conduits de façon très participative et inclusive. L'exposé a fait aussi ressortir la nécessité de prendre en compte les évolutions récentes notamment les documents de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI), du Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021 et du transfert effectif des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales. On note que la PNDRLC s'inscrit dans un horizon temporel de 10 ans.

Les axes stratégiques de la PNDRLC ont été présentés comme suit :

1. Structuration, planification et gestion des entités décentralisées ;
2. Promotion des initiatives régionales et locales;
3. Renforcement des capacités des acteurs du développement local ;
4. Coordination du développement local et régional.

Suite à cet exposé, les contributions et les échanges ont permis de mieux appréhender le contenu de la PNDRLC. Les points saillants des débats ont porté sur les éléments ci-après :

- faire ressortir la question de viabilisation des zones ;
- établir les liens entre les ODD, le PDES et les axes de la PNDRLC ;
- ajouter le rôle des Universités, Institutions de Recherche et Centres de Formation ;
- prendre en compte les orientations de l'UEMOA dans la PNDRLC (notamment l'approche Programme et budgétisation par résultat) ;
- intégrer le principe de la bonne gouvernance à tous les niveaux ;
- renforcer le contrôle de légalité et de conformité
- revoir la fonction inspection d'Etat vers une approche pédagogique et de prévention
- inclure le principe de pérennisation des actions communautaires
- valoriser les NTIC dans la PNDRLC
- capitaliser les investissements
- renforcer la synergie entre les politiques et stratégies de l'Etat et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers

Au terme de l'exposé et des débats, quatre groupes de travail ont travaillé sur chacun des axes stratégiques de la PNDRLC pour enrichir le document. Il s'agit :

- **1er axe** : Structuration, planification et gestion des entités décentralisées
- **2eme axe** : Promotion des initiatives régionales et locales
- **3eme axe** : renforcement des capacités des acteurs du développement local
- **4eme axe** : Coordination du développement local et régional

Des débats très enrichissants ont permis d'amender puis d'adopter les travaux des groupes ce qui a permis d'apporter une amélioration à la Politique nationale de développement régional, local et communautaire.

# Financer l'adaptation au niveau local « partage d'expériences et subvention pour la résilience climatique basées sur la performance »

Le partage d'expériences du projet climate adaptive living facility « projet LoCAL : Mécanisme pour le financement de l'adaptation au changement climatique au niveau local » financé par le fonds d'équipement des Nations Unies « UNCDF » dans les communes de Sokorbé et de Dogon kiria dans la région de Dosso, s'est tenue du 20 au 21 novembre 2017, dans la salle de réunion du Grand Hôtel de Niamey, sous la présidence de Monsieur Bila Maina, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Président du Comité de pilotage du projet LoCAL.

Étaient présents, outre les Secrétaires généraux du ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) et du gouvernorat de Niamey, la Représentante résidente adjointe du PNUD, la Gestionnaire de programme LoCAL Afrique UNCDF Dakar, le Directeur Général de l'ANFICT, le Président du Conseil régional de Dosso, les Préfets de Dosso et de Douchi, les représentants des partenaires techniques et financiers, les membres du comité de pilotage du LoCAL Niger, les représentants d'AGRHYMET, du CNEDD, de la société civile, les cadres centraux et déconcentrés du MEDD et plusieurs autres invités.

Le thème central de la rencontre était le suivant : « Financer l'adaptation au niveau local : partage d'expériences et subvention pour la résilience climatique basées sur la performance ».

Les objectifs de la rencontre étaient de :

- partager des expériences et des enseignements sur le financement de l'adaptation au niveau local, dans le contexte du Niger et de la phase pilote du LoCAL en particulier;
- soutenir le dialogue avec les PTF en accord avec le LoCAL en contribuant à l'émergence d'une vision harmonisée des PTF, d'un soutien aux communes pour intégrer l'adaptation au changement ;
- informer les orientations et le déploiement futur de la phase II de LoCAL-Niger.

L'ouverture de la rencontre a été ponctuée par trois allocutions.

- Le Secrétaire Général du Gouvernorat de Niamey, monsieur Zourkeleni Maiga, a tout d'abord souhaité la chaleureuse bienvenue et un bon séjour à Niamey aux hôtes venus de l'extérieur et de l'intérieur du pays. Il a apprécié les résultats obtenus qui honorent les différents acteurs et a saisi l'opportunité pour souhaiter la poursuite du projet LoCAL, son extension dans les autres régions du pays.

- Madame Nicole Kouassi, adjointe à la Représentante résidente du PNUD, s'est félicitée de la solidarité des liens entre la République du Niger et l'UNCDF présente au Niger depuis 1982. Le fonds d'équipement des Nations Unies « UNCDF » a fait de l'adaptation au changement climatique un élément central de son engagement vis-à-vis des collectivités et populations locales. Elle a apprécié les résultats probants du projet LoCAL dans les deux communes et a adressé ses félicitations aux différents intervenants. Cette rencontre est organisée par l'UNCDF et le MEDD dans le cadre du Mécanisme de financement de l'adaptation au changement climatique au niveau local. Le projet LoCAL, constitue une approche de lutte contre la pauvreté qui confère aux collectivités locales un rôle central. C'est dans ce sens que l'UNCDF a accompagné le processus de la décentralisation au Niger, depuis les expériences de pré-communes d'appui au développement local lancées en 2000, jusqu'au transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales en cours.

- Monsieur Bila Maina, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du développement durable a prononcé le discours d'ouverture. Il a rappelé que le projet de financement local de l'adaptation aux changements climatiques dénommée « LoCAL » est une initiative qui permet aux collectivités locales de combler partiellement le déficit de financement de l'adaptation aux changements climatiques tout en développant leurs capacités institutionnelles et techniques pour évaluer les risques et défis climatiques, et mettre en œuvre des mesures d'adaptation adéquates. La vision du « LoCAL » cadre ainsi parfaitement au Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et de l'initiative 3N « Les Nigériens Nourrissons les Nigériens » qui font des communes, les portes d'entrée pour toutes les actions de développement au Niger.

Après une phase pilote de deux ans exécutée dans les communes rurales de Dogon kiria et Sokorbé, le projet pilote LoCAL-Niger, a enregistré des résultats probants grâce à une synergie entre l'Etat à travers tous les ministères et institu-

tions concernés par la mise en œuvre, l'UNCDF et les populations des communes pilotes. Au cours de cet atelier, il s'est agi de faire le bilan du projet pilote, analyser les défis de mise en œuvre et de suivi des réponses à l'adaptation au niveau local puis d'explorer les perspectives pour la seconde phase du projet.

Cette cérémonie a été également l'occasion pour le MEDD d'exprimer la gratitude du Gouvernement du Niger à tous ses partenaires de coopération notamment le PNUD et l'UNCDF pour leurs appuis qu'ils ont toujours apportés dans le combat pour la protection de l'Environnement et la bonne gouvernance au Niger.

A la fin de la cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier, un film documentaire du projet LoCAL a été présenté à l'assistance.

Les travaux se sont déroulés en trois sessions en plénière et en travaux de groupe. Chaque session a été agrémentée de plusieurs communications.

## Session 1 : Comprendre les risques climatiques et les vulnérabilités au niveau local

Trois communications ont fait l'objet d'échanges et de partage d'expériences entre les participants. Les communications ont porté sur :

- les changements climatiques : l'exposé a traité des concepts et causes des changements climatiques (CC), de la planification du CC et des leçons apprises ;
- les risques et vulnérabilités : la matrice de sensibilité aux risques (les indicateurs), l'évaluation des risques et les étapes de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ;
- le changement climatique au Niger et les données climatiques.

Les débats ont porté sur des questionnements comme :

- Comment améliorer l'accès aux données météorologiques par les communes ?
- Comment rendre les données faciles à utiliser par les communes et les communautés?

## Session 2 : Planifier les réponses d'adaptation au niveau local

Les communications relatives à cette session furent :

- le diagnostic des risques climatiques de la vulnérabilité et de l'adaptation: les conséquences du réchauffement climatique sur l'agriculture, l'élevage, l'environnement ; définir les scénarii du CC au niveau local : le point du départ de l'analyse pour l'adaptation ;
- la planification de l'adaptation : s'adapter pour réduire la vulnérabilité et améliorer la résilience ; outil d'aide à la décision, la mise à l'échelle des options de gestion durable des terres ;

## Session 3 : Comprendre les défis de la mise en œuvre et du suivi des réponses d'adaptation au niveau local

Cette session a été marquée par l'expérience du Programme d'Investissement et de Capacitation des Collectivités Territoriales (PICCT) «Pôle Prioritaire "Décentralisation et Bonne Gouvernance" ». La présentation a vu le déroulement des points suivants : Présentation du PICCT (objectifs, zone d'intervention, financement, durée) ; Résultats attendus ; Principes d'intervention ; Défis et leçons apprises.

A l'issue de ces communications, les participants se sont



Allocution d'ouverture de l'atelier

scindés en trois groupes de travail. Il a été demandé à chaque sous groupe de réfléchir sur un des points ci-après :

1. Comment prioriser les secteurs et activités à adapter ?
2. Comment cibler l'adaptation dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues dans les Plans de développement communaux (PDC) ?
3. Quel peut être le rôle des Systèmes de crises et d'alertes précoces et de réponses d'urgence (SCAP/RU) dans la planification

A l'issue de la présentation des résultats des travaux de groupe, les participants ont assisté à une communication du projet ASPIRE en cours de démarrage.

Un panel codirigé par les représentants de l'UE, de l'ANFICT et les maires de Sokorbé et Dongo kiria a marqué la fin des travaux de la journée. Il s'est agi au cours de ce panel de se prononcer par rapport aux résultats du projet et des défis à relever.

La deuxième journée a démarré par :

- une synthèse des travaux de la première journée faite à travers un brainstorming des participants et une analyse du facilitateur ;
- et la poursuite des sessions.

## Session 4 : Intégrer le changement climatique dans le système de financement de la décentralisation

Cette session a vu les 4 communications suivantes.

La présentation de l'expérience de l'ANFICT dans le transfert des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales.

La présentation de Care International concernant la planification participative des scénarii (PSP) a porté sur le «mécanisme d'aide à la décision tenant compte de la prévision saisonnière». Cette communication a mis l'accent sur le processus, les étapes, les objectifs, l'exploitation info climatique et son intégration dans le processus de prise de décision, le dispositif communautaire d'échange des informations climatiques et enfin les messages sur papier (pagi volte) à l'usage des agropasteurs.

La communication sur l'expérience de la Coopération Suisse dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage communal a permis de présenter la logique d'intervention basée sur une approche d'accompagnement, la mise en œuvre et les leçons apprises.

La dernière communication a porté sur les orientations pour la phase II du LoCAL à savoir :

- l'intégration au système national financement ;
- l'intégration au système national planification ;
- l'intégration au système national renforcement des capacités ;
- l'intégration au système national appui conseil contrôle ;
- la performance pour accroître l'adaptation au changement climatique ;
- la mise à l'échelle dans le contexte du Niger.

On note que tout au long des communications, les débats ont été fructueux et enrichissants. L'atelier d'échanges d'expériences a connu, de par l'importance du sujet, une participation assidue et intéressée des participants. C'est sur la base de cette note de satisfaction générale que l'atelier a été clos par le SG du MEDD.

## Lancement du projet Pôles ruraux

Une cérémonie officielle de lancement du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua (projet Pôles Ruraux), s'est tenue le 19 décembre 2017 au ministère de l'agriculture et de l'élevage.



Le 19 décembre lors de la cérémonie officielle de lancement du projet pôles ruraux

Le projet pôles ruraux s'inscrit en cohérence avec l'axe de coopération n°3 "Contribuer au développement économique et durable" du Cadre général de coopération 2017-2021 signé en février 2017, entre la France et le Niger, qui promeut notamment le soutien aux filières agricoles et à l'emploi des jeunes. Ce projet répond également aux enjeux transversaux de coopération entre le Niger et la France : la promotion de la jeunesse, la promotion de l'égalité femme-homme et la lutte contre le changement climatique.

Cet événement, présidé par M Mohamed Boucha, Ministre délégué, chargé de l'élevage, s'est tenue en présence, entre autres, de M. Raul Mateus Paula, Ambassadeur, chef de la délégation de l'Union Européenne et de M. Marcel Escure, Ambassadeur de France au Niger. Il s'agissait là de présenter ce projet très ambitieux et de grande envergure pour le secteur agricole au Niger.

En co-financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (à travers le fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique), ce projet de 67 millions d'euros, s'inscrit pleinement en soutien de l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », du Chef d'Etat nigérien, SEM le Président Mahamadou Issoufou.

L'objectif global du projet pôles ruraux est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations des régions d'Agadez et Tahoua. Le projet vise la sécurisation et l'amélioration des conditions de production, le développement d'activités rurales autour des marchés de collecte et de regroupement et la valorisation économique des produits agricoles dans les régions de Tahoua et d'Agadez, à travers trois objectifs spécifiques :

1. Renforcer les infrastructures et les aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leur mise en marché à travers les investissements des collectivités territoriales aux niveaux régional et communal (26 communes situées dans 9 départements sur les 2 régions concernées) ;
2. Faciliter l'accès aux institutions financières pour les acteurs des filières agricoles ;
3. Améliorer les services à l'agriculture dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés.

Le projet est organisé en quatre composantes dont trois opérationnelles et une de pilotage et de gestion :

- Composante 1 : Financement d'investissements collectifs à caractère publics en faveur des filières agricoles et appui technique aux communes ;

- Composante 2 : Amélioration de l'accès au crédit agricole ;
- Composante 3 : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles
- Composante 4 : Coordination générale du Projet.

À travers des investissements portés par les collectivités territoriales, les interventions du projet permettront une mobilisation et une valorisation accrue des ressources en eaux (aménagement), la protection des ressources et du potentiel productif des sols et le développement des infrastructures marchandes sur une zone clairement délimitée et des communes formellement identifiées. Les aménagements réalisés par le projet vont accroître la disponibilité en terres irriguées et permettre de développer de nouvelles activités, prioritairement en faveur des jeunes ruraux et des femmes afin de leur faciliter l'accès à une autonomie sociale et économique.

Les principes du FISAN<sup>2</sup> seront appliqués pour le financement des investissements publics et privés ainsi que les documents de politiques et les stratégies du gouvernement dans les domaines d'intervention du projet comme la gestion des infrastructures, la petite irrigation ou l'appui conseil et la vulgarisation.

<sup>2</sup> Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

*Édition sous la supervision  
de M. Hama Seyni, Coordonnateur  
du secrétariat commun des PTF  
du secteur «Décentralisation  
et développement local»*

*Ce numéro est financé par  
l'Ambassade de France,  
Chef de file des PTF*

[Scoptfniger.decentralisation@gmail.com](mailto:Scoptfniger.decentralisation@gmail.com)  
[www.ptfdecentralisationniger.org](http://www.ptfdecentralisationniger.org)

*Le Secrétariat Commun des PTF  
souhaite à tous les partenaires  
une bonne et heureuse  
Année 2018*